

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, suite aux annonces gouvernementales, l'école va mettre en place la continuité pédagogique pour la semaine du 6 au 9 avril.

Pour ces 3 journées, l'enseignant de votre enfant vous a remis une liste d'activités possibles à réaliser, quelques fiches et les cahiers avec les travaux de la période.

L'accueil des enfants dits « prioritaires » sera assuré à **l'école des Grandes Varennes (2 rue Gabriel Charlopeau, 17000 La Rochelle)** par des enseignants.

A ce titre, vous voudrez bien :

- renseigner l'attestation sur l'honneur à remettre obligatoirement. Pour rappel, les 2 parents sont concernés et ont dû recevoir un justificatif de leur travail.
- informer au plus tôt l'école (par mail de préférence : [em-laleul-larochelle@ac-poitiers.fr](mailto:em-laleul-larochelle@ac-poitiers.fr) ) de la présence de votre enfant la semaine prochaine.

Pour information, les services périscolaires fonctionneront selon les modalités suivantes :

- garderie : de 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 19h00 à l'école des Grandes Varennes
- cantine : repas froid fourni par la mairie au sein de l'école des Grandes Varennes

Je vous remercie par avance de votre contribution à la lutte contre la propagation du virus et espère vous retrouver tous en très bonne santé dès le lundi 26 avril.

MH Oudjari

directrice Laleu maternelle